



VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**BRISONS LE
SILENCE**



39 19

NUMÉRO NATIONAL GRATUIT (FIXE ET MOBILE)

ÉDITO

Les violences physiques et psychologiques contre les femmes restent aujourd'hui encore une réalité quotidienne, inacceptable : harcèlements sexiste et sexuel, humiliations, menaces, viols, prostitution, coups, assassinats...

Ce document fait le choix de se concentrer sur les violences au sein des couples qui touchent encore trop de femmes, ainsi que les enfants exposés à ces violences.

La Ville de Lyon s'engage donc fortement par des actions de prévention contre les discriminations sexistes, par l'éducation, le soutien aux associations, le financement de permanences d'accueil gratuites en mairie des 3, 7, et 8èmes arrondissements, la formation du personnel municipal, le co-financement avec l'Etat de 3 intervenant-es sociaux en commissariats, le financement de 4 hébergements spécialisés...

La Ville s'engage. Les habitant-es aussi : témoins de violences, vous avez un rôle fondamental d'alerte. Sauvez des vies : appelez le 17 ! Femmes et hommes de Lyon, nous sommes tous et toutes responsables du respect des droits humains.

Thérèse Rabatel, Adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'égalité femmes-hommes
Jean-Yves Séchresse, Adjoint au Maire de Lyon délégué à la sécurité et tranquillité publique

QUELQUES CHIFFRES

Violences contre les femmes en France, chiffres 2016 :

- 1 femme est tuée tous les 3 jours par son conjoint ou ex-conjoint.
- 123 femmes ont été tuées (et 34 hommes dont la majorité étaient auteurs de violences).
- 25 enfants sont décédés lors de ces violences.
- 59 auteurs se sont suicidés.
- Une femme est victime de viol toutes les 8 minutes (plus de 80 000 viols par an).
- 1 femme sur 10 est victime de violences.
- On estime à 3,6 milliards d'euros par an le coût total des violences conjugales pour la société.

Dans le Rhône, 5 femmes ont été tuées en 2016 dans le cadre de violences conjugales. 401 viols ont été déclarés à la Police et la Gendarmerie en 2017 (l'écrasante majorité n'est pas déclarée).

QU'EST-CE QUE LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES ?

- **Physiques** : coups et blessures
- **Verbales** : moqueries, insultes, chantages, menaces
- **Sexuelles** : relations forcées, viols (y compris dans le couple), mutilations
- **Psychologiques** : comportements ou propos humiliants, contrôle vestimentaire, harcèlement, confiscation des papiers, isolement
- **Économiques** : contrôle des dépenses, privation des moyens et des biens

Ces infractions, toutes punies par la loi, englobent les violences sur les (ex) conjoints, (ex) concubins ou (ex) partenaires de PACS.

QUE DIT LA LOI ?

SONT DES DÉLITS :

- **Les violences conjugales** (avec ou sans ITT : Incapacité Temporaire de Travail)
- **Le harcèlement au travail, au sein du couple, dans la rue, et dans toutes les circonstances de la vie** (exemple : l'envoi de courriels ou appels téléphoniques malveillants)
- **Le harcèlement sexiste et sexuel.**

QUE FAIRE ?

En cas de danger immédiat :
appelez la Police - la Gendarmerie (17),
ou les pompiers (18)

Si vous êtes victime de violence ou informé-e d'une situation de violence : appelez le 3919 ou allez voir une association spécialisée.

Les victimes en possession ou non d'un certificat médical peuvent porter plainte 24h sur 24, 7jours sur 7, dans n'importe quel commissariat de Police, à la Gendarmerie ou auprès du Procureur de la République en écrivant au Tribunal de Grande Instance de secteur.

EST UN CRIME :

- **Le viol** : la peine est aggravée s'il est commis par le conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

QUELQUES CONSEILS

- Garder les papiers importants (pièce d'identité, carte vitale, certificats médicaux...) en lieu sûr et accessible. Si le conjoint dérobe les papiers d'identité ou le titre de séjour lors d'un voyage à l'étranger, le consulat français peut délivrer un visa de retour.
- Identifier les personnes et les lieux où trouver de l'aide
- Rassembler des témoignages de parents, ami-es, collègues, témoins des violences dont les déclarations viendront renforcer celles de la victime
- Faire faire un certificat médical le plus détaillé possible
- Dans une situation de danger, si la victime quitte le domicile conjugal avec ou sans les enfants, il est conseillé de le signaler au commissariat.

PERMANENCES GRATUITES

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association VIFFIL SOS-femmes (Violences Intra-Familiales Femmes Informations Libertés), organise des permanences en mairies d'arrondissement. L'entretien est gratuit, sans rendez-vous, confidentiel et anonyme.

Ces lieux offrent **un accueil, une écoute**

- pour celles qui craignent l'émergence de la violence
- pour celles qui connaissent déjà la violence :

un soutien dans les démarches juridiques, administratives et sociales,
une orientation vers d'autres services.

Les femmes de tous les arrondissements peuvent venir, selon leur choix, dans l'une de ces permanences.

Mairie du 3e

215 rue Duguesclin
04 78 95 83 50
Les lundis de 14h à 16h30

Mairie du 7e

16 place Jean Macé
04 72 73 68 00
Les vendredis de 9h30 à 12h

Mairie du 8e

12 avenue Jean Mermoz
04 72 78 33 00
Les jeudis de 9h30 à 12h

Permanences de VIFFIL

Villeurbanne
167 cours Tolstoï
Les jeudis de 9h30h à 13h
04 78 85 76 47

Permanences de VIFFIL

Saint-Fons
Maison des associations
1 allée Paul Langevin
Les mardis de 9h 30 à 12h
04 78 85 76 47

 **39 19**

Numéro national gratuit
(fixe et mobile)

**Ne laissons pas
la violence s'installer. Réagissons.**

www.stop-violences-femmes.gouv.fr

ÉCOUTE, ACCOMPAGNEMENT

Association VIFFIL

(Violences intra-familiales
Femmes Informations Libertés)
167 cours Tolstoï - Villeurbanne
04 78 85 76 47

Association CIDFF

(Centre d'information des droits
des femmes et des familles)
18 place Tolozan (1er)
04 78 39 32 25

Femmes solidaires

Accueil sur rdv le mardi
de 16h à 19h
07 81 98 32 46

Planning familial

Sans RDV, accueil pour de
l'écoute, des informations,
un accompagnement.
Avec RDV, consultation médicale
2 rue Lakanal - Villeurbanne
04 78 89 50 61

GAMS

(Groupe pour l'abolition des
mutilations sexuelles et mariages
forcés)
Permanences : mercredi 9h-12h
jeudi 9h-12h, 14h-17h
292 rue Vendôme (3e)
04 72 61 13 11
06 59 51 05 05

FIJI Rhône-Alpes

(Femmes informations juridiques
internationales)
Droit international de la famille
64 rue Paul Verlaine - Villeurbanne
04 78 03 33 63

Association LE MAS

(Mouvement d'action sociale)
Service Info-Droits-Victimes
17 rue Crepet (7e)
04 78 60 00 13

Association LAVI

(Lyon aide aux victimes)
100 H cours Lafayette (3e)
04 78 60 20 21

Filactions : association de
prévention des violences sexistes
et conjugales, spécialisée notam-
ment auprès des jeunes.
04 78 30 63 50

Maisons de Justice et du Droit

Permanences d'accès au droit,
horaires sur lyon.fr
● **MJD Lyon sud**
32 avenue Jean Mermoz (8e),
04 78 74 00 42
● **MJD Lyon Nord**
1 rue du Chapeau rouge (9e),
04 72 85 67 90 (accueil en
langue des signes française
le 1er jeudi du mois)

Barreau de Lyon

Consultation gratuite
des avocat-es sur rendez-vous
www.barreaulyon.com

Police nationale

Permanences de travailleur-es
sociaux en commissariat sur rdv
04 72 07 38 06
Commissariats :
1er/4e : 18 place Louis Pradel
2e : 47 rue de la Charité
3e/6e : 11 rue Saint-Jacques
5e : 15 rue des Anges
7e : 44 rue Raoul Servant
8e : 43 rue Général Frère
9e : 29 rue Berjon

Numéros utiles

Police : 17
Pompiers : 18
Samu : 15
Hébergement d'urgence : 115
Urgence personnes sourdes : 114

Numéros nationaux

● **Violences femmes info** : 3919
appel anonyme et gratuit depuis
fixe et mobile du lundi au ven-
dredi de 9h à 22h et de 9h à 18h
les samedis, dimanches et jours
fériés

● Viol SOS femmes

0800 05 95 95
du lundi au vendredi
de 10h à 19h

Psychologique, verbale, physique, ou sexuelle, la violence isole. **Parlons-en !**

